

## RÉSOLUTION III – SAINT-SIEGE

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : ENTRÉE DU SAINT-SIÈGE EN TANT QUE MEMBRE PERMANENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Préoccupé par l'ingérence mondiale due à l'incapacité du Conseil de sécurité à prendre des mesures efficaces pour maintenir la paix et la sécurité internationale,
- Déplorant la gravité des conflits mondiaux, tels que les multiples révoltes ainsi que les affrontements armés et les massacres de population autour du monde,
- Alarmé par les querelles au sein même du Conseil de sécurité composé de membres permanents qui usent de leur droit de veto à des fins personnelles et qui ne parviennent pas à s'entendre sur des sujets primordiaux nécessitant une prise en charge immédiate,
- Rappelant que le Saint-Siège a pour vocation de pacifier les populations par le biais de la prière quotidienne, de l'amour de son prochain et de l'obéissance absolue au Pape qui véhicule la parole de Dieu sur Terre,
- Insistant sur le fait que le Saint-Siège est la nation spirituelle de milliards de fidèles qui, avant d'obéir à la législation d'un pays, agissent selon les valeurs fondamentales de leur religion,
- Engage les Nations-Unies à accepter l'intégration du Saint-Siège comme membre permanent du Conseil de sécurité. Par son rôle de pacificateur universel, sa neutralité dans les conflits actuels et son influence internationale, le Saint-Siège guidera le reste du Conseil de sécurité vers la voie du Seigneur, c'est-à-dire la paix,
- Décide finalement de remplacer les États-Unis par le Saint-Siège, le Président ayant perverti sa nation en propageant la haine plutôt que l'amour de son prochain, une valeur nécessaire à l'existence d'un monde meilleur.

*Le texte français fait foi.*